

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Compléments au dossier déposé le 16/04/2019



SAS SOLIPAG

La Bergerie Verte
44830 BOUAYE

PLAN D'ÉPANDAGE ET RESPECT DE L'ÉQUILIBRE DE FERTILISATION

Les tableaux ci-après présentent le bilan de fertilisation des exploitations concernées par le plan d'épandage, en considérant :

- une valorisation des eaux épurées chaque année sur les parcelles de SOLIPAG uniquement,
- un épandage des boues d'épuration tous les 4 ans sur les parcelles de SOLIPAG et de M. TENAUD.

Le bilan présente un excès limité de phosphore qui pourra être consommé par les cultures l'année suivante, étant donné que SOLIPAG s'engage à ne pas épandre des boues 2 années consécutives sur la même parcelle.

La pression azotée reste bien inférieure à 120 kg N/ha/an.

Les exportations des cultures pour les parcelles en prairies correspondent à une valorisation comme fourrage.

BILAN D'EXPLOITATION Monsieur TENAUD

EXPLOITANT : TENAUD Daniel

Tél : 06.83.28.61.87

SOCIETE :

LIEU-DIT : Le Petit Pesle

Surface à disposition = 21,71 ha

COMMUNE : 44 830 BRAINS

SOLDE = APPORTS - EXPORTATIONS

	Total			(Dont Maitrisable)		
	Azote	Phosphate	Potasse	Azote	Phosphate	Potasse
Apports organiques produits sur l'exploitation	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an
Importations d'effluents organiques	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an
TOTAL DES IMPORTATIONS	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an
TOTAL DES APPORTS D'ENGRAIS	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an			
Exportations des cultures	2 744 kg/an	715 kg/an	3 178 kg/an			
Exportations d'effluents Organiques	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an			
TOTAL DES EXPORTATIONS	2 744 kg/an	715 kg/an	3 178 kg/an			
SOLDE = APPORTS - EXPORTATIONS hors Solipag	-2 744 kg/an	-715 kg/an	-3 178 kg/an			

fréquence EAU	0 an		
Importation - EAU SOLIPAG	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an
fréquence BOUES	4 ans		
Importation - BOUE SOLIPAG	1 744 kg/an	1 004 kg/an	223 kg/an
TOTAL DES IMPORTATIONS effluents SOLIPAG	1 744 kg/an	1 004 kg/an	223 kg/an
SOLDE avec effluents SOLIPAG = APPORTS y compris effluents SOLIPAG - EXPORTATIONS	-1 000 kg/an	288 kg/an	-2 955 kg/an

pression azotée	80 kg/ha
-----------------	----------

BILAN D'EXPLOITATION SOLIPAG

EXPLOITANT : SOLIPAG **Tél :** [02.40.32.63.74](tel:02.40.32.63.74)
SOCIETE :
LIEU-DIT : La Bergerie Verte **Surface à disposition =** 5,82 ha
COMMUNE : 44 830 BOUAYE

SOLDE = APPORTS - EXPORTATIONS

	Total			(Dont Maitrisable)		
	Azote	Phosphate	Potasse	Azote	Phosphate	Potasse
Apports organiques produits sur l'exploitation	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an
Importations d'effluents organiques hors effluents SOLIPAG	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an
TOTAL DES IMPORTATIONS hors effluents SOLIPAG	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an
TOTAL DES APPORTS D'ENGRAIS	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an			
Exportations des cultures	582 kg/an	204 kg/an	1 132 kg/an			
Exportations d'effluents Organiques	0 kg/an	0 kg/an	0 kg/an			
TOTAL DES EXPORTATIONS	582 kg/an	204 kg/an	1 132 kg/an			
SOLDE hors effluents SOLIPAG = APPORTS hors effluents SOLIPAG - EXPORTATIONS	-582 kg/an	-204 kg/an	-1 132 kg/an			
fréquence EAU	1 an					
Importation - EAU SOLIPAG	120 kg/an	75 kg/an	403 kg/an			
fréquence BOUES	4 ans					
Importation - BOUE SOLIPAG	468 kg/an	269 kg/an	60 kg/an			
TOTAL DES IMPORTATIONS effluents SOLIPAG	587 kg/an	344 kg/an	463 kg/an			
SOLDE avec effluents SOLIPAG = APPORTS y compris effluents SOLIPAG - EXPORTATIONS	5 kg/an	141 kg/an	-669 kg/an			
pression azotée	101 kg/ha					

SÉCURITÉ INCENDIE

◆ Ressource en eau d'extinction d'incendie

D'après le calcul D9 présenté en annexe 15 du dossier de demande d'autorisation environnementale (calcul tenant compte du projet d'extension), les besoins en eau d'extinction d'incendie s'élèvent à 270 m³/h pendant 2h).

Il existe 2 poteaux incendie à proximité du site, de débits respectifs 97 et 130 m³/h. Toutefois, ces 2 poteaux étant installés sur la même canalisation, le SDIS a recommandé de considérer un débit de 100 m³/h pour l'ensemble des 2 poteaux utilisés en simultanément. Dans ces conditions, une ressource complémentaire de 170 m³/h pendant 2 heures, soit 340 m³ est requise.

Jusqu'ici l'étang présent sur le site avait été considéré comme une ressource incendie complémentaire. Toutefois, le SDIS refuse qu'un même ouvrage soit utilisé pour la ressource incendie et pour la rétention des eaux polluées.

Sur conseil du SDIS (cf. mail page suivante), la Société SOLIPAG a décidé de mettre en place des vannes à fermeture rapide sur chacune des 2 canalisations pluviales de diamètre 200 mm alimentant l'étang). En cas d'incendie, la fermeture de ces vannes permettra d'éviter de polluer la ressource en eau d'extinction d'incendie avec des eaux souillées par l'incendie.

◆ Rétention des eaux polluées

Compte tenu de la mise en place de vannes de fermeture en amont de l'étang, la destination des eaux d'extinction d'incendie serait la suivante :

- Les eaux tombant à l'intérieur des bâtiments seront collectées par le réseau eaux usées et rejoindront la station d'épuration où elles seront confinées du fait de l'arrêt des pompes de sortie.

- Les eaux ruisselant sur les toitures et voiries à l'est du site seront collectées par le réseau pluvial Est dont le dispositif d'obturation aura été activé, elles s'écouleront par surverse vers la lagune de finition.

- Les eaux ruisselant sur les toitures et voiries à l'ouest du site seront collectées par le réseau pluvial Est dont les vannes situées en amont de l'étang auront été fermées. Les canalisations monteront en charge avec débordement possible sur le parking et les voiries alentours.

Le SDIS estime que le volume d'eau d'extinction d'incendie qui sera collecté par cette portion du réseau pluvial sera limité et que par conséquent l'impact du débordement de ce réseau sera peu important.

Comme précisé en page 30 de la partie 3 « Etude des dangers » du dossier de demande d'autorisation environnementale, les eaux collectées dans le nouveau réseau pluvial créé au sud du site ne sont pas susceptibles d'être polluées en cas d'incendie car la zone de collecte concerne uniquement une portion de voirie située à distance des bâtiments.

Anne Malbrand

De: PELLE Jean-Marc <Jean-Marc.PELLE@sdis44.fr>
Envoyé: lundi 17 juin 2019 09:02
À: 'Anne MALBRAND'
Cc: 'mickael.journay@loire-atlantique.gouv.fr'
Objet: RE: Solipag - Mise en rétention des eaux d'extinction d'incendie

Bonjour,
 Je vous confirme cette position
 Restant à votre disposition
 Bonne journée.

Lieutenant PELLE Jean-Marc
Bureau prévention industrielle

Tel 02 28 09 84 55
 Portable 06 07 28 84 75



De : Anne MALBRAND <a.malbrand@aber2e.fr>
Envoyé : vendredi 14 juin 2019 11:52
À : PELLE Jean-Marc <Jean-Marc.PELLE@sdis44.fr>
Cc : Christian GUIHARD <c.guihard@alain-francois.fr>; 'Bruno CICHOCKI' <Bruno.CICHOCKI@labeyrie-fine-foods.com>; a.delepinau@alain-francois.fr; JOURNAY Mickael - DDPP 44/SV-E <mickael.journay@loire-atlantique.gouv.fr>
Objet : Solipag - Mise en rétention des eaux d'extinction d'incendie

Monsieur PELLÉ,

Lors de notre conversation téléphonique de ce matin, nous avons discuté des moyens de mise en rétention des eaux d'extinction d'incendie sur le site SOLIPAG.

Actuellement, il est prévu que les eaux d'extinction d'incendie collectées par le réseau pluvial Ouest du site (eau ruisselant sur les toitures et voiries au niveau de la partie Ouest du bâtiment de production) soient mises en rétention dans l'étang voisin dont la vanne de sortie sera fermée.

Etant donné que cet étang constitue également une réserve d'eau d'extinction d'incendie, la SDIS ne souhaite pas qu'il soit pollué par des eaux d'extinction d'incendie.

Vous proposez la mise en place de vannes à fermeture rapide en amont de l'étang (sur chacune des 2 canalisations pluviales de diamètre 200 mm alimentant l'étang). Après fermeture des vannes, les canalisations monteront en charge avec débordement possible sur le parking et les voiries alentours.

Vous considérez que le volume d'eau d'extinction d'incendie qui sera collecté par cette portion du réseau pluvial sera limité et que par conséquent l'impact du débordement de ce réseau sera peu important.

Merci de me confirmer que j'ai bien compris votre position.

Cordialement,



Anne MALBRAND
 Chargée d'études
a.malbrand@aber2e.fr

<http://www.aber2e.fr>